



Vous venez en Europe et avez besoin du Visa Schengen? Schengen Europe Access

Une assurance voyage Visa Schengen est obligatoire pour vous couvrir en cas d'imprévu.

Economisez de l'argent tout en bénéficiant d'une assurance Visa Schengen !

Mondassur vous propose une assurance adaptée à vos besoins avec un très bon rapport garanties-prix: **Schengen Europe Access**.

- Tous types de séjour **maximum 90 jours** pour les **moins de 75 ans**
- Assurance **conforme aux exigences du Visa Schengen**
- Couverture dans **toute l'Union Européenne**
- Remboursement des frais médicaux et hospitalisation à **100%***
- Assistance **rapatriement**
- **Responsabilité civile** et Capital **accident**
- Plateforme d'assistance médicale disponible **24h/24 et 7 jours/7**
- Délivrance **immédiate du certificat d'adhésion**

* sur la base des tarifs convention de la Sécurité Sociale Française

Devis Gratuit & Souscription en ligne - www.mondassur.com

+33 (0)1 80 87 57 80 - contact@mondassur.com

Assurance temporaire jusqu'à 75 ans adaptée pour un visa Schengen et l'attestation d'accueil

• Nature du séjour	Contrat polyvalent
• Territorialité	Espace Schengen et pays européens*
• Durée maximale du séjour	90 jours
• Limite d'âge de l'assuré	75 ans
• Domicile de l'assuré	Monde entier

1. Garanties

FRAIS DE SANTE

- Montant maximum des remboursements de frais de santé : 30 000€ par période de couverture.
- Prise en charge des soins en cas de maladie et accident. Les maladies antérieures ou blessures préexistantes ne sont pas prises en charge.
- Hospitalisation (séjour, honoraires) : jusqu'à 100%**, franchise de 50€ par acte.
- Consultations, visites, actes auprès de médecins généralistes et spécialistes : jusqu'à 100%**, franchise de 50€ par acte.
- Analyses, examens de laboratoire, acte radiologique, pharmacie, soins infirmiers : jusqu'à 100%**, franchise de 50€ par acte.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport médical et rapatriement sanitaire : Frais réels
- Rapatriement du corps en cas de décès : Frais réels
- Frais de cercueil : jusqu'à 1 500€
- Rapatriement d'un accompagnant : billet de retour simple
- Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré : Billet retour simple
- Prise en charge d'un titre de transport Aller-retour et des frais de séjour pour un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Assistance juridique : jusqu'à 1 500€

RESPONSABILITE CIVILE

- Dommages corporels à concurrence de 4.500.000 €, franchise 80€
- Dommages matériels à concurrence de 45.000 €, franchise 80€

CAPITAL ACCIDENT

- Versement d'un capital de 45.000 € en cas de décès accidentel, franchise de 10%

* Pays de l'Espace Schengen, Norvège, Islande, Suisse, Bulgarie, Chypre, Roumanie, Royaume-Uni et Irlande

** Sur la base des tarifs de convention de la sécurité sociale française pris comme références de remboursement pour vos soins en Europe

2. Tarifs (tarifs TTC en euros)

DUREE	15 jours	1 Mois	2 Mois	3 Mois
Jusqu'à 60 ans	34 €	47 €	59 €	79 €
De 61 à 75 ans	39 €	49 €	69 €	89 €

Changement de dates de couverture possible avant la prise d'effet des garanties dans les 15 jours maximum suivant la souscription avec paiement de frais administratifs supplémentaires de 35€.